



Le PCPE

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Le PCPE en 30 secondes

Le **Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)** est un dispositif d'accompagnement dans le champ du handicap, généralement porté par un établissement ou service médico-social destiné à construire ou renforcer une réponse pour des enfants ou des adultes en situation de handicap lorsque les ressources habituellement disponibles ne suffisent pas à répondre à leurs besoins ou à sécuriser leur parcours.

Créés à partir de 2016 dans le prolongement du rapport **Zéro sans solution** et de la démarche « **Une réponse accompagnée pour tous** », les PCPE participent à un changement de logique : lorsqu'une réponse ne peut pas être apportée par une seule structure ou qu'une solution n'est pas immédiatement disponible, il devient possible de **mobiliser et combiner plusieurs compétences et prestations autour de la personne**.

Le PCPE peut s'appuyer sur sa propre équipe, son établissement ou service support, d'autres acteurs sanitaires, sociaux ou médico-sociaux et des professionnels libéraux. Il peut ainsi contribuer au maintien à domicile, prévenir une rupture de parcours, renforcer un accompagnement existant, soutenir les proches ou organiser une réponse dans l'attente d'une autre solution.

Sa particularité est donc déjà contenue dans son nom : **les compétences nécessaires à l'accompagnement ne doivent pas nécessairement toutes se trouver au même endroit**.

En une phrase : le PCPE ne cherche pas seulement une place disponible ; il contribue à construire une réponse avec les compétences mobilisables autour de la personne.

Mise à jour : 09/09 /2026





Avant d'aller plus loin ... Ce que le PCPE n'est pas !

Les PCPE ont aujourd'hui des organisations, des publics et parfois même des missions assez différents selon les territoires. Avant de comprendre leur fonctionnement, commençons donc par écarter quelques représentations trompeuses.

✗ « Le PCPE est un nouvel établissement médico-social »

Non. Le PCPE constitue un dispositif généralement porté par un établissement ou service médico-social support. Le cahier des charges prévoit exceptionnellement qu'un établissement sanitaire puisse également le porter lorsque le diagnostic territorial le justifie.

✗ « Le PCPE sert uniquement à attendre une place en établissement »

Non. Il peut effectivement construire un accompagnement lorsqu'une orientation ne peut pas être immédiatement mise en œuvre, mais ses finalités sont plus larges : prévention des ruptures, maintien à domicile, accompagnement des transitions, renforcement d'une réponse existante, soutien aux familles ou encore appui à la scolarisation.

La réponse construite peut être **transitoire ou pérenne** selon la situation.

✗ « Le PCPE est réservé aux enfants »

Non. Le cahier des charges national concerne les **enfants et les adultes en situation de handicap**. En revanche, les PCPE créés localement peuvent cibler certains âges, besoins ou situations en fonction des priorités territoriales.

✗ « Externalisées signifie que toutes les interventions sont réalisées par des libéraux »

Non. Le recours à des professionnels libéraux est une possibilité importante du modèle, mais le PCPE peut combiner des prestations réalisées par sa propre équipe, par son ESMS support, par des partenaires ou par des professionnels extérieurs.

Externalisées signifie surtout que la réponse ne doit pas être limitée aux seules compétences présentes à l'intérieur d'une structure.

✗ « Le PCPE intervient seulement dans les situations extrêmement lourdes »

Non. Certains PCPE ont effectivement été spécialisés dans les situations dites complexes ou critiques. Mais l'importance du handicap n'est pas, à elle seule, ce qui définit l'intervention d'un PCPE. L'enjeu peut aussi résider dans l'absence, l'insuffisance ou la difficulté à articuler les réponses nécessaires.

✗ « Tous les PCPE proposent la même chose »

Non. Le cadre national est commun, mais les PCPE se sont développés à partir des besoins des territoires. Publics ciblés, professionnels disponibles, prestations proposées, importance du recours aux libéraux, modalités de saisine et partenariats peuvent donc varier.

À retenir avant de continuer : connaître le sigle PCPE ne suffit pas à connaître exactement la réponse proposée par le PCPE de son territoire.

Pourquoi le PCPE ?

Quand avoir une orientation ne suffit pas à avoir une réponse

Pour comprendre la création des PCPE, il faut revenir au rapport **Zéro sans solution**, remis en 2014 par Denis Piveteau.

Le constat à l'origine de cette réflexion est relativement simple à comprendre : **la reconnaissance d'un besoin ou l'existence d'une orientation ne garantit pas qu'une réponse soit effectivement disponible.**

Une personne peut disposer d'une orientation vers un ESMS sans pouvoir y être admise immédiatement. Une réponse existante peut ne couvrir qu'une partie de ses besoins. Plusieurs interventions peuvent être nécessaires sans qu'une organisation unique puisse toutes les proposer.



Une famille peut alors se retrouver à rechercher elle-même les professionnels, organiser leurs interventions ou compenser ce qui manque.

Le rapport *Zéro sans solution* puis la démarche « **Une réponse accompagnée pour tous** » participent alors à un changement de raisonnement : ne plus seulement chercher **une place correspondant à une catégorie de besoin**, mais être capable, lorsque cela est nécessaire, de **construire une réponse à partir de plusieurs ressources**.

C'est dans cette dynamique que l'instruction du **12 avril 2016** définit le cahier des charges des PCPE. Leur développement est ensuite inscrit dans la transformation de l'offre médico-sociale.

Une évolution progressive



Aujourd'hui, les PCPE sont installés sur les territoires, mais présentent des organisations et spécialisations très diverses.

Le PCPE : Pour qui et comment ?

Un cadre national large, des réponses locales plus ciblées

Le cadre national des PCPE concerne les **personnes en situation de handicap, enfants comme adultes**. Il ne définit pas le dispositif à partir d'un diagnostic unique ou d'une catégorie particulière de handicap.

Plusieurs situations peuvent conduire à mobiliser un PCPE. Une personne peut disposer d'une orientation vers un ESMS mais ne pas bénéficier immédiatement de la réponse correspondante. Elle peut vivre à domicile et nécessiter plusieurs prestations pour que cette organisation reste possible. Un accompagnement existant peut devenir insuffisant et faire apparaître un risque de rupture. Un enfant peut avoir besoin de prestations complémentaires pour soutenir son parcours scolaire. Les proches peuvent également avoir besoin de soutien ou de guidance pour maintenir l'équilibre de la situation.

Le PCPE peut alors contribuer à **construire, compléter ou sécuriser la réponse**. Mais il faut distinguer le cadre national de sa traduction locale. Certains PCPE se sont spécialisés dans les TSA, d'autres dans les situations critiques ou complexes, certains interviennent principalement auprès d'enfants quand d'autres concernent des adultes.

Il n'existe donc pas un "profil type" unique de personne accompagnée par tous les PCPE de France.

Partir du besoin plutôt que de l'offre disponible

La logique peut être résumée simplement.



Le PCPE commence donc par regarder **l'ensemble de la situation** : ce que la personne et ses proches peuvent déjà mobiliser, les professionnels présents, les réponses existantes et les besoins qui restent insuffisamment couverts.

Il peut ensuite rechercher des ressources complémentaires et construire un plan d'interventions. Selon les situations et l'organisation du PCPE, certaines prestations seront directement réalisées par ses professionnels tandis que d'autres pourront être assurées par des professionnels libéraux ou des partenaires.

Cette capacité à aller chercher une compétence **à l'extérieur de l'organisation qui porte le dispositif** constitue l'une de ses caractéristiques essentielles.

Le PCPE ne doit pas être réduit à un simple annuaire de professionnels. Identifier un ergothérapeute, un psychologue ou un éducateur ne suffit pas : encore faut-il que leurs interventions répondent à un projet cohérent. Le PCPE participe donc également à **l'organisation et à la coordination de la réponse qu'il contribue à construire**, en articulation avec les acteurs déjà présents.

L'accès au PCPE

Le fonctionnement du PCPE s'inscrit dans le parcours de la personne en situation de handicap et dans l'environnement de la **MDPH et de la CDAPH**.

Le cadre national prévoit une orientation vers le PCPE par la CDAPH. Mais l'une des ambitions initiales du dispositif est également de permettre **réactivité et précocité**. Le cahier des charges prévoit toutefois que l'intervention du PCPE puisse être enclenchée sans attendre la notification afin de favoriser des interventions rapides et précoces.

Sur le terrain, les modalités de saisine et d'admission se sont toutefois diversifiées. Selon les territoires, les personnes, familles ou professionnels peuvent être invités à contacter directement le PCPE ou à passer par différents acteurs du parcours.

C'est un point à vérifier localement : « **Comment sollicite-t-on le PCPE de mon territoire ?** »

Des compétences internes... et surtout un réseau

Le PCPE ne doit pas savoir tout faire. Il doit savoir qui mobiliser.

La composition des équipes varie selon les dispositifs. On peut y rencontrer, selon les PCPE, des professionnels éducatifs, psychologues, assistants de service social, coordinateurs, professionnels paramédicaux ou fonctions administratives. Mais regarder uniquement **l'organigramme du PCPE** ferait manquer une partie de son fonctionnement.

Sa capacité d'intervention repose également sur les ressources qu'il peut mobiliser autour de lui :



Le PCPE doit donc développer une connaissance particulièrement fine de son territoire : **quelles compétences existent, où sont-elles, dans quels délais peuvent-elles intervenir et comment les intégrer au parcours ?**

Une étude menée en Nouvelle-Aquitaine illustre concrètement cette externalisation : dans le périmètre étudié, une part importante des prestations directes était assurée par des professionnels



libéraux, souvent rémunérés dans le cadre du PCPE. Cette photographie régionale ne peut cependant pas être extrapolée à tous les PCPE français.

La richesse d'un PCPE ne se mesure donc pas seulement à ce qu'il possède, mais également à ce qu'il est capable de mobiliser.

Quel poids des PCPE en France ?

Un dispositif désormais installé, mais difficile à résumer par un chiffre.

Les PCPE se sont rapidement développés après 2016. Les premières communications nationales évoquaient déjà plus d'une centaine de pôles quelques années après leur création.

Le **portrait national réalisé par l'ANCREAI** permet d'estimer l'ordre de grandeur à **environ 200 PCPE en 2022**. Mais, comme pour beaucoup de dispositifs, le nombre brut raconte imparfaitement leur réalité. Surtout, derrière ces quelque 200 PCPE se cachent **des périmètres, moyens, files actives, publics et organisations extrêmement différents**. Il serait donc trompeur de transformer ce chiffre en une capacité nationale homogène.

Un PCPE ... mais pas un modèle unique

Le portrait national et les études régionales mettent en évidence une caractéristique essentielle : **l'hétérogénéité fait partie de la réalité des PCPE.**

1. Les publics

Certains PCPE sont généralistes. D'autres se sont spécialisés : enfants, adultes, TSA, situations complexes ou critiques, accompagnement scolaire...

2. Les prestations

Le niveau d'internalisation varie. Certains disposent de plusieurs compétences salariées ; d'autres mobilisent davantage des professionnels extérieurs.

3. Le territoire

Un PCPE implanté dans une métropole disposant de nombreux professionnels libéraux et partenaires ne travaille pas dans le même environnement qu'un dispositif couvrant un territoire rural avec une offre plus rare.

4. Les modalités d'accès

La place de la MDPH/CDAPH reste structurante, mais les circuits opérationnels de sollicitation et d'admission peuvent être organisés différemment.

5. La fonction donnée au PCPE

Certains territoires l'utilisent fortement pour éviter les ruptures ou accompagner des personnes sans solution immédiatement disponible. D'autres développent davantage des fonctions d'appui, de prestations externalisées ou de soutien à des parcours spécifiques.

Cette capacité d'adaptation est probablement l'une des forces du modèle.

Elle produit aussi une difficulté de lisibilité : **Deux professionnels parlant d'un "PCPE" peuvent parfois avoir en tête des réalités assez différentes.**



Trois situations pour comprendre

Situation 1 – L'orientation existe, la place non

Adam, 9 ans, dispose d'une orientation médico-sociale, mais aucune admission ne peut intervenir immédiatement. Pendant ce temps, les difficultés à l'école augmentent et ses parents organisent seuls plusieurs rendez-vous.

Le PCPE peut contribuer à identifier les besoins prioritaires, mobiliser certaines prestations, soutenir les proches et articuler les interventions existantes pendant que le parcours évolue.

Ce que montre la situation : une orientation sans place immédiatement disponible ne doit pas nécessairement signifier une absence totale de réponse.

Situation 2 – Tout le monde intervient... mais il manque encore quelque chose

Émilie, 22 ans, vit chez ses parents. Elle bénéficie déjà de plusieurs accompagnements, mais certaines prestations paramédicales nécessaires ne sont pas disponibles dans les services qui l'accompagnent.

Le PCPE peut rechercher des professionnels disposant des compétences nécessaires, organiser leur intervention et contribuer à leur articulation avec le reste du parcours.

Ce que montre la situation : le problème n'est pas toujours l'absence de réponse ; il peut être l'absence d'une compétence dans la réponse existante.

Situation 3 – La solution existe, mais elle se fragilise

Mehdi, 16 ans, bénéficie d'un accompagnement médico-social et poursuit une partie de sa scolarité. Une évolution de sa situation entraîne une augmentation des besoins et l'organisation actuelle risque de ne plus suffire.

Le PCPE peut contribuer à renforcer ou réorganiser certaines interventions afin d'éviter que cette évolution ne conduise à une rupture complète du parcours.

Ce que montre la situation : prévenir une rupture peut être aussi important que construire une réponse après qu'elle s'est produite.

Ce qu'il faut retenir

LE PCPE N'EST PAS UNE NOUVELLE STRUCTURE.

Il organise une réponse
en mobilisant des compétences
internes et externes
autour de la personne.

« EXTERNALISÉES » N'EST PAS UN DÉTAIL.

Une compétence nécessaire
peut être recherchée
au-delà de l'équipe
ou de l'ESMS support.

IL N'EXISTE PAS UN PCPE IDENTIQUE PARTOUT.

Publics, missions, ressources
et modalités d'intervention
varient selon les besoins
et organisations territoriales.



Regard Fluxiens

Le PCPE : l'Agence tous risques du parcours ?

Pour les Fluxiens qui ont connu les années 1980 et 1990, la référence parlera immédiatement. Pour les plus jeunes, petite séance de rattrapage : **The A-Team**, diffusée en France sous le titre **L'Agence tous risques**, mettait en scène une petite équipe aux compétences très différentes que l'on sollicitait lorsqu'un problème nécessitait de sortir des réponses habituelles.

Son célèbre générique reposait sur une promesse que l'on pourrait très librement résumer ainsi : **vous avez un problème, les solutions habituelles ne fonctionnent pas, mais quelque part existe peut-être une équipe capable de vous aider.**

Remplaçons les explosions, les cascades et le van noir par un éducateur, un psychologue, un ergothérapeute libéral et quelques conventions de partenariat... et l'image devient curieusement intéressante pour parler du PCPE. Évidemment, la comparaison s'arrête là. Le PCPE n'est ni une équipe clandestine, ni le dispositif de la dernière chance, ni une réponse réservée aux situations extraordinaires. Mais comme notre *A-Team*, sa valeur apparaît particulièrement lorsqu'une situation **ne trouve pas sa réponse dans une seule organisation.**

Quand la solution n'existe pas encore sous la bonne forme

Une personne dispose peut-être déjà d'une partie de la réponse dont elle a besoin. Un professionnel intervient. Une orientation existe. Une école accompagne. La famille compense. Un ESMS est identifié mais pas immédiatement disponible. Une compétence paramédicale manque encore.

Pris séparément, beaucoup d'éléments existent. **Mais personne ne possède à lui seul toute la réponse.**

C'est précisément l'une des originalités du PCPE : il peut contribuer à rechercher les compétences manquantes, mobiliser des prestations extérieures et organiser leur articulation avec les ressources déjà présentes. Le PCPE n'arrive donc pas nécessairement avec **la** solution. **Il contribue à la construire.**

Attention au « C » de PCPE

Cette image de l'Agence tous risques permet également de comprendre une confusion assez naturelle. Dans les communications et pratiques de terrain, les PCPE sont fréquemment associés aux **situations complexes**, aux **situations critiques**, aux personnes **sans solution** ou aux **risques de rupture de parcours**. Certains sont même intégrés à des organisations explicitement dénommées « Pôle Parcours Complexes ».

À force, on pourrait presque finir par croire que le **C de PCPE signifie "Complexité"**. Il signifie pourtant **Compétences**. Et ce n'est peut-être pas un détail.

Une personne peut présenter un handicap particulièrement important tout en bénéficiant d'une réponse stable, cohérente et correctement organisée. Son accompagnement peut être très exigeant sans nécessiter la mobilisation permanente d'une multitude d'acteurs.

À l'inverse, une autre situation peut nécessiter simultanément un accompagnement éducatif, l'intervention d'un psychologue, quelques heures d'ergothérapie libérale, une adaptation de la scolarité, un soutien aux proches et la préparation d'une future réponse médico-sociale.

Aucune de ces interventions n'est nécessairement extraordinaire. **C'est leur combinaison qui devient complexe.** La complexité ne réside donc pas forcément dans l'importance du handicap. Elle peut apparaître dans **la réponse qu'il faut réussir à construire autour de la personne.**

Alors, PCPE ou DAC ?

La question mérite d'être posée puisque le **DAC — dispositif d'appui à la coordination —** intervient lui aussi lorsque les parcours deviennent complexes.

Une distinction pédagogique permet de comprendre leurs logiques respectives.



Le DAC peut notamment aider les professionnels à **organiser et coordonner les ressources nécessaires à un parcours de santé complexe**, quel que soit l'âge ou la pathologie.

Dans le champ du handicap, le PCPE peut contribuer à faire autre chose dans la construction de la réponse : **identifier une compétence manquante, mobiliser une prestation qui n'était pas disponible dans l'accompagnement initial et l'intégrer à une combinaison individualisée.**

Les frontières peuvent évidemment se rencontrer sur le terrain. Mais la distinction est utile : **Coordonner ce qui existe et contribuer à construire ce qui manque ne sont pas exactement la même chose.** Et nous retrouvons alors le véritable nom du dispositif : **Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées.**

De « trouver une place » à « construire une réponse »

C'est finalement ce qui rattache profondément le PCPE à l'histoire de *Zéro sans solution*.

La question traditionnelle du système médico-social pourrait être caricaturée ainsi : « **Quelle structure dispose d'une place correspondant à cette personne ?** »

La logique dont le PCPE est l'une des traductions nous conduit vers une autre : « **De quoi cette personne a-t-elle besoin, quelles compétences existent autour d'elle, lesquelles manquent encore et comment pouvons-nous les réunir pour construire une réponse ?** »

La différence paraît subtile. Elle est pourtant considérable. Dans le premier raisonnement, **la solution est une place que l'on cherche.** Dans le second, **la solution peut être une combinaison que l'on construit.**

Alors, revenons une dernière fois à notre *Agence tous risques*. Le PCPE n'a pas vocation à intervenir parce qu'une personne serait « trop compliquée ». Il devient particulièrement précieux lorsque **la réponse à construire nécessite de sortir des frontières habituelles d'une structure et de réunir plusieurs compétences autour d'une même situation.**

Finalement, le parallèle avec *The A-Team* fonctionne peut-être pour une raison très simple : ce qui faisait la force de cette équipe n'était pas qu'un de ses membres savait tout faire. **C'était que chacun apportait une compétence différente et que l'équipe savait les combiner pour résoudre un problème.**

Et derrière le clin d'œil se cache une question beaucoup plus sérieuse pour notre secteur : Et si, face à certaines situations, nous arrêtons de chercher la structure qui possède toute la solution pour commencer par réunir les compétences capables de la construire ?



Sources principales

- **Légifrance — Instruction DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016**
Le **texte fondateur du PCPE** : cahier des charges, objectifs, publics, fonctionnement et déploiement. Il rattache explicitement les PCPE à *Zéro sans solution* et à *Une réponse accompagnée pour tous*. [Consulter l'instruction du 12 avril 2016](#)
- **Ministère chargé des personnes handicapées — PCPE, Pôle de compétences et de prestations externalisées** - Une présentation synthétique du dispositif. [Consulter la présentation des PCPE](#)
- **Ministère — Livret de présentation des PCPE** - Détail des différentes fonctions du dispositif : [Consulter le livret PCPE](#)
- **ANCREAI — Étude nationale sur les PCPE**. [Consulter l'étude nationale sur les PCPE](#)
- **CREAI Nouvelle-Aquitaine — Diagnostic régional partagé des PCPE**. [Consulter le diagnostic régional PCPE](#)
- **IGAS — Les instituts médico-éducatifs au défi de la transformation de l'offre**
Rapport récent qui replace notamment les PCPE dans les transformations actuelles de l'offre médico-sociale et les difficultés de parcours rencontrées par certains jeunes en attente ou en risque de rupture. [Consulter le rapport IGAS](#)

Pour aller plus loin ...

Ce Focus n'est qu'une porte d'entrée.

Sur le Campus des Fluxiens, poursuivez votre exploration avec d'autres Focus consacrés aux structures, aux métiers, aux dispositifs, aux instances, aux pratiques et aux outils qui composent notre environnement.

Découvrez également nos articles pour décrypter l'actualité et regarder ce qui se fait ailleurs, nos Dossiers du mois pour approfondir une question de terrain, ainsi que nos Univers pour apprendre, expérimenter et évaluer vos connaissances.

Parce que mieux comprendre son environnement, c'est aussi mieux comprendre les décisions que l'on prend chaque jour.

Continuez à explorer, comprendre, partager, agir et progresser sur le Campus des Fluxiens.

→ lecampusdesfluxiens.fr

